

**Extrait du registre des délibérations**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 18 juin

**Convocations transmises par voie dématérialisée le 13 juin 2025**

---

Le Comité Syndical s'est réuni une première fois le 13 juin 2025. Le quorum n'ayant pas été atteint, vu les articles L5711-1, L5211-1 et L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical est réuni une seconde fois et le quorum n'est pas requis.

---

**ETAIENT PRESENTS (article L.2121-23) :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Madame et Messieurs Christian DRUELLE, Christian GATARD, Michel GILLOT, Cathy SAVOUREY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Madame Sylvia GAURIER

**ETAIENT EXCUSES :**

- **Tours Métropole Val de Loire :**  
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Thierry CHAILLOUX, Sébastien CLEMENT, Philippe CLEMOT, Olivier CONTE, Cédric DE OLIVEIRA, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Aude GOBLET, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Florent PETIT, Laurent RAYMOND, Bertrand RENAUD, Catherine REYNAUD, Bertrand RITOURET, Régis SALIC, Nathalie SAVATON, Bernard SOL, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- **Communauté de communes Touraine-Est Vallées :**  
Mesdames et Messieurs Janick ALARY, Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Brigitte PINEAU, Gérard SERER, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN
- **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :**  
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Olivier BOUSSOU, Jean-Luc CADIOU, Stéphane de COLBERT, Isabelle DELACOTE, Frédéric DUPEY, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Alain JAOUEN, Éric LOIZON, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE, Jean-Michel PAGE, Eric RIVAL, Alexandre TRUISSARD

**POUVOIRS :**

- M. Philippe CLEMOT donne pouvoir à M. Michel GILLOT

## 25/06/02 – SECOND APPEL A COTISATION DES MEMBRES DU SYNDICAT POUR 2025

Monsieur Christian GATARD, Président, donne lecture du rapport suivant :

L'article 8 des statuts du SMAT dispose que les recettes du Syndicat Mixte comprennent :

1. Les contributions financières de ses membres, au prorata de leur population respective.
2. Les subventions qui pourront être obtenues auprès de l'Union Européenne, de l'État, de la Région Centre et du Département d'Indre-et-Loire.
3. Les subventions et recettes diverses.

Le budget primitif voté le 26 mars 2025 avait arrêté le montant de la contribution des membres du Syndicat pour l'année 2025 à 0,51 € par habitant. Cependant, le budget du SMAT a fait l'objet d'une décision modificative visant à tenir compte de la réintégration d'un agent en surnombre pendant deux mois dans les effectifs du SMAT.

Pour verser ces deux mois de salaire non prévus au budget primitif, il est nécessaire de faire un second appel à cotisation auprès des 3 EPCI membres du SMAT, pour un montant total de 13 000€. Ce montant est au prorata du nombre d'habitants, respectant ainsi le principe de la cotisation du SMAT, avec un total de 399 272 habitants :

- Tours Métropole (302825 habitants) : **9 854€** (75,8% du montant)
- CCTVI (55033 habitants) : **1 794€** (13,8% du montant)
- CCTEV (41414 habitants) : **1 352€** (10,4% du montant)

Aussi, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5212-19,

- **FIXE**, le montant du second appel à cotisation pour l'année 2025 de la manière suivante :
  - o Tours Métropole : 9 854€
  - o CCTVI : 1 794€
  - o CCTEV : 1 352€

Le Président,



Christian GATARD